



COMMUNE DE
LA FARE-EN-CHAMPSAUR

République Française

AVIS DE CONSULTATION DES ELECTEURS

Les électeurs de la Commune de La Fare en Champsaur sont convoqués le dimanche 24 Novembre 2024 en vue de se prononcer au sujet de la création de la commune nouvelle (fusion La Fare en Champsaur / Saint Bonnet en Champsaur).

Le scrutin se déroulera :

**Dimanche 24 Novembre 2024
de 8 heures à 18 heures
en mairie de la Fare en Champsaur.**

La question qui sera soumise au vote des électeurs sera la suivante : « **Etes-vous favorable à une fusion entre La Fare en Champsaur et Saint Bonnet en Champsaur au 1^{er} janvier 2025 ?** »

Les électeurs devront nécessairement répondre par « Oui » ou par « Non ».

PIECES A PRESENTER :

CARTE ELECTORALE ou PIECE D'IDENTITE

Fait à La Fare en Champsaur, le 24 Octobre 2024

Les membres du conseil municipal